

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

N^{os}
des tableaux.

- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1891.
- I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
- II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1891, suivant la juridiction et la pénalité.
- III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
- IV. — Répartition par département.
- V. — Condamnés étrangers.
- VI. — Répartition suivant l'âge.
- VII. — — — l'état civil.
- VIII. — — — la religion.
- IX. — Professions exercées avant l'entrée.
- X. — Antécédents judiciaires.
- XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
- XII. — État de l'instruction.
- XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
- XIV. — État disciplinaire.
- XV. — Mouvement de l'infirmerie.
- XVI. — Maladies.
- XVII. — Décès.
- XVIII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
- XIX. — Industries exploitées.
- XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
- XXI. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1891.
- XXII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
- XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
- XXIV. — Répartition de la population, au 31 décembre 1891, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1891. — Population au 31 décembre 1891.

CATÉGORIES	Population restant au 31 décembre 1890.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1891						SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1891										Population au 31 décembre 1891 par catégorie.	Journées de détention.	Population moyenne.	Nombre de détenus que peut contenir l'établissement.		
		VENANT			RÉINTÉGRÉS			TOTAL	TRANSFÉRÉS														
		du lieu de condamnation.	des maisons centrales ou pénitenciers agricoles.	des établis- de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane.	après extraction.	après évason.	TOTAL		Par l'expiration de la peine ou par grâce.	à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane.	dans d'autres maisons centr. ou prisons départementales.	dans des établissements hospitaliers.	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL	Changés de catégorie par commutation de peine.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21			
Travaux forcés...	473	817	7	»	7	»	831	»	»	1.016	25	»	»	10	1.051	20	253	132.557	363	480			
Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»						
Emprisonnement..	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»						
Totaux.....	473	817	7	»	7	»	831	20	»	1.016	25	»	»	10	»	20	253						
TOTAL GÉNÉRAL.		831								1.051													

TABLEAU N° I bis. — Départs à destination de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane.

DATES	NOMS	NOMBRE des individus présentes aux commissions médicales.	NOMBRE DES INDIVIDUS RECONNUS			NOMBRE DES INDIVIDUS embarqués à destination de	
			hors d'état d'être embarqués.	en état d'être embarqués.		la Nouvelle-Calédonie.	la Guyane.
des DÉPARTS	des NAVIRES	3	4	5	6	7	8
1891							
4 mars.....	Calédonie.....						
	La Ville de Saint-Nazaire.....	182	7	»	175	175	»
30 avril.....	idem.....	315	21	»	304	»	304
30 juin.....	idem.....	109	9	»	100	»	100
20 septembre...	idem.....	321	13	»	308	»	308
17 octobre.....	Calédonie.....	140	11	»	129	129	»
	TOTAUX.....	1.067	51	»	1.016	304	712

TABLEAU N° II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1891, suivant la juridiction et la pénalité.

JUGÉS	
Par les tribunaux correctionnels.....	»
Par les cours d'assises.....	234
Par les tribunaux militaires.....	19
TOTAL.....	253
CONDAMNÉS	
A 5 ans.....	99
A plus de 5 ans et à moins de 10 ans.....	51
A 10 ans.....	47
A plus de 10 à 15 ans.....	13
A plus de 15 à 20 ans.....	15
A plus de 20 ans.....	»
A perpétuité.....	28
TOTAL.....	253

TABLEAU N° III. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1891, suivant les crimes qui ont motivé la condamnation.

§ 1 ^{er} .	
Assassinat.....	21
Association de malfaiteurs.....	7
Empoisonnement.....	»
Fausse-monnaie et fabrication de billets de banque.....	17
Incendie.....	9
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit.....	27
Parricide.....	2
Pillage, dévastation de monuments, de denrées, marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion; envahissement de maison habitée, avec violence, etc.....	»
Recel.....	4
Séquestration de personnes.....	»
Vol qualifié.....	105
§ 2.	
Attentat à la pudeur (Complicité d').....	14
Avortement (Complicité d').....	»
Détournements de deniers publics.....	1
Banqueroute frauduleuse.....	2
Extorsion de signatures.....	»
Faux en écriture publique.....	2
Faux en écriture privée.....	5
Infanticide (Complicité d').....	1
Vente et achat d'effets militaires.....	1
Viol (Complicité de).....	7
§ 3 (divers).	
(Néant.)	
§ 4.	
Attentat à la pudeur.....	8
Bigamie.....	»
Coups et blessures.....	3
Meurtre.....	4
Outrages à des fonctionnaires publics rébellion.....	»
Viol.....	»
§ 5.	
Désertion.....	13
TOTAL.....	253

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
		<i>Report</i>	165
Ain.....	2	Marne (Haute-).....	3
Aisne.....	10	Mayenne.....	1
Allier.....	1	Meurthe-et-Moselle.....	»
Alpes (Basses-).....	1	Meuse.....	»
Alpes (Hautes-).....	2	Morbihan.....	3
Alpes-Maritimes.....	6	Nièvre.....	1
Ardèche.....	»	Nord.....	5
Ardennes.....	6	Oise.....	4
Ariège.....	2	Orne.....	2
Aube.....	3	Pas-de-Calais.....	3
Aude.....	1	Puy-de-Dôme.....	»
Aveyron.....	»	Pyénées (Basses-).....	»
Bouches-du-Rhône.....	11	Pyénées (Hautes-).....	1
Calvados.....	8	Pyénées-Orientales.....	1
Cantal.....	2	Rhône.....	7
Charente.....	1	Saône (Haute-).....	1
Charente-Inférieure.....	2	Saône-et-Loire.....	»
Cher.....	3	Sarthe.....	1
Corrèze.....	»	Savoie.....	»
Corse.....	7	Savoie (Haute-).....	»
Côte-d'Or.....	8	Seine.....	15
Côtes-du-Nord.....	11	Seine-Inférieure.....	3
Creuse.....	2	Seine-et-Marne.....	1
Dordogne.....	3	Seine-et-Oise.....	3
Doubs.....	4	Sèvres (Deux-).....	»
Drôme.....	1	Somme.....	4
Eure.....	3	Tarn.....	1
Eure-et-Loir.....	4	Tarn-et-Garonne.....	»
Finistère.....	6	Var.....	2
Gard.....	3	Vaucluse.....	»
Garonne (Haute-).....	2	Vendée.....	»
Gers.....	»	Vienne.....	1
Gironde.....	8	Vienne (Haute-).....	»
Hérault.....	1	Vosges.....	»
Ille-et-Vilaine.....	5	Yonne.....	1
Indre.....	2	Algérie { Département d'Alger.....	4
Indre-et-Loire.....	3	— de Constantine.....	5
Isère.....	1	— d'Oran.....	3
Jura.....	4	Colonies françaises.....	13
Landes.....	1	Tribunaux consulaires dans les échelles du	»
Loire.....	4	Levant.....	»
Loire (Haute-).....	3	Principauté de Monaco.....	»
Loire-Inférieure.....	5		
Loiret.....	1		
Loir-et-Cher.....	2		
Lot.....	2		
Lot-et-Garonne.....	2		
Lozère.....	»		
Maine-et-Loire.....	3		
Manche.....	1		
Marne.....	2		
<i>A reporter</i>	165	TOTAL	253

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers détenus au 31 décembre 1891.

DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE	DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE
Allemagne.....	5	<i>Report</i>	42
Angleterre.....	2	Mexique.....	»
Autriche.....	»	Pays-Bas.....	»
Belgique.....	12	Portugal.....	»
Danemark.....	»	République d'Andorre.....	»
Espagne.....	11	Russie.....	»
Etats-Unis d'Amérique.....	»	Suède et Norvège.....	»
Autres États d'Amérique.....	3	Suisse.....	4
Grèce.....	»	Tunisie.....	»
Italie.....	9		
Maroc.....	»		
<i>A reporter</i>	42	TOTAL	46

TABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.	De 21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.	De 41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
82	58	42	41	19	11	253

TABLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUFES		MARIÉS		TOTAL
avec enfants.	sans enfants.	avec enfants.	sans enfants.	
1	2	3	4	5
15	173	51	14	253

TABLEAU N° VIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant la religion.

Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
228	19	4	2	»	253

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.

MÉTIER ET PROFESSION	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX par catégorie et par profession.
1	2	3	4	5	6
§ 1^{er}.					
Propriétaires, Rentiers.....	»	»	»	»	»
§ 2.					
Agents d'affaires, d'assurances, Écrivains publics.....	1	»	»	»	1
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	»	»	»	»	»
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes.....	»	»	»	»	»
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	»	»	»	»	»
Dessinateurs, Géomètres, Photographes.....	1	»	»	»	1
Ecclesiastiques, Religieux.....	»	»	»	»	»
Étudiants.....	»	»	»	»	»
Hommes de lettres.....	2	»	»	»	2
Instituteurs, Professeurs.....	»	»	»	»	»
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Pharmaciens.....	»	»	»	»	»
§ 3.					
Employés des services publics.....	»	»	»	»	»
Employés de commerce, d'industrie ou de fabrique.....	7	»	»	»	7
§ 4.					
Fabricants, Commerçants.....	»	»	»	»	»
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	6	»	»	»	6
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	3	»	»	»	3
Manufacturiers, Banquiers.....	»	»	»	»	»
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises.....	1	»	»	»	1
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES					
Bouchers, Charcutiers.....	4	»	»	»	4
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	3	»	»	»	3
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	2	»	»	»	2
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES					
Blanchisseurs, Repasseurs.....	»	»	»	»	»
Bonneters, Passementiers, Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes.....	»	»	»	»	»
Boutonniers, Peigneurs, Brosseurs, Vanniers, Chapeliers Casquetiers.....	1	»	»	»	1
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs.....	11	»	»	»	11
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	»	»	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	1	»	»	»	1
Selliers, Bourreliers.....	»	»	»	»	»
Tailleurs, Couturiers, Lingers, Modistes.....	4	»	»	»	4
Tanneurs, Tisseurs, Fileurs, Appréteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints.....	»	»	»	»	»
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	»	»	»	»	»
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER					
Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Ciseleurs, Emailliers, Horlogers.....	1	»	»	»	1
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuiliers, Chauffourniers.....	7	»	»	»	7
Charpentiers, Scieurs de long.....	4	»	»	»	4
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs.....	»	»	»	»	»
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Mécaniciens.....	»	»	»	»	»
Ferblantiers, Armuriers, Zingueurs, Tailleurs de limes.....	»	»	»	»	»
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs Fumistes.....	22	»	»	»	22
Menuisiers, Ebénistes, Tailleurs, Tapissiers, Tourneurs en bois.....	»	»	»	»	»
Sabotiers, Layetiers, Cordiers, Carrossiers, Tonneliers.....	»	»	»	»	»
Peintres en bâtiment, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvreur.....	16	»	»	»	16
§ 8.					
Professions agricoles, Journaliers.....	»	»	»	»	»
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	2	»	»	»	2
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	»	»	»	»	»
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails, Cochers.....	»	»	»	»	»
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Conducteurs de diligences.....	»	»	»	»	»
Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers.....	5	»	»	»	5
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Pépiniéristes.....	»	»	»	»	»
Métayers, Jardiniers, Vignerons, Domestiques de fermes.....	43	»	»	»	43
Domestiques de ville, Portiers, Messagers, Manœuvres.....	4	»	»	»	4
Equarisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs, Journaliers, Terrassiers.....	80	»	»	»	80
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES					
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs, Raccorreurs.....	»	»	»	»	»
Rémouleurs, Etameurs, Ramoneurs, Saltimbanques, Chanteurs ambulants.....	»	»	»	»	»
§ 10.					
Militaires et Marins.....	19	»	»	»	19
§ 11.					
Vagabonds, Mendiants.....	»	»	»	»	»
§ 12.					
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	3	»	»	»	3
TOTAUX.....	253	»	»	»	253

TABLEAU N° X. — État par catégorie pénale des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

CONDAMNÉS AVANT ENCOURU LA RÉLÉGATION (art. 4 de la loi du 27 mai 1885).						RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (art. 56, 57 et 58 du code pénal) ayant été condamnés antérieurement.					INDIVIDUS NON LÉGALEMENT RÉCIDIVISTES condamnés antérieurement.				Individus ayant été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.	Nombre total des individus pourvus d'antécédents judiciaires.	Soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.	
§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.	TOTAL		Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois.	Plus de quatre fois.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.				Trois fois et plus.
1	2	3	4	Récidivistes.	Non récidivistes.	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
»	7	5	48	48	12	19	31	12	1	»	63	18	27	»	»	19	187	67

TABLEAU N° XI. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAL
1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7
1	2	3	4	5	6	
44	19	190	»	»	»	253

TABLEAU N° XII. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	7
1	2	3	4	5	6	
73	5	102	54	12	7	253

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE LA PEINE				
	des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonne- ment.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	de cinq ans et plus.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
»	»	12	8	20	»	»	»	»	»

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	VOIES DE FAIT				Rebellion, Mutinerie.	Attentat aux meurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés	»	»	»	»	»	11	»	»	18	»	4	102	2	»	41	5	12	195
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	11	»	»	18	»	4	102	2	»	41	5	12	195
TOTAUX GÉNÉ- RAUX.....	»					195												

TABLEAU N° XV Mouvement de

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1890.	Entrées en 1891.	TOTAL	SORTIES	
			Guéris.	Transférés dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.
1	2	3	4	5
15	249	264	254	»

grâces, commutations de peines et récompenses.

TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			NOMBRE des condamnés récompensés.
sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	Dixièmes supplémentaires.	Versements permanents.	TOTAL	
11	12	13	14	15	16	17
20	»	20	»	»	»	»

sur l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES de cellule.			JOURNÉES de privations alimentaires	ÉVASIONS						
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimande.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.		Séquestration.	Observation et isolement.	Journées de salle de discipline.	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	37	38
51	»	112	15	»	»	7	10	195	65	20	17	8	110	209	»	43	»	178	»	»	»	»
51	»	112	15	»	»	7	10	195	65	20	17	8	110	209	»	43	»	178	»	»	»	»
195								110				252			178							

l'infirmerie, pendant l'année 1891.

PENDANT L'ANNÉE			Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1891.	JOURNÉES d'infirmerie.
Libérés.	Décédés.	TOTAL		
6	7	8	9	10
»	10	264	10	3.916

TABEAU N° XVIII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATEGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1890.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1891.		TOTAL		SORTIES		RESTE au 31 décembre 1891.		NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.					
	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	TENTÉS			ACCOMPLIS								
PÉNALES	épiléptiques	non aliénés.	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	épiléptiques non aliénés.	épiléptiques non aliénés.	libérés, grâciés, décédés ou établis dans des hôpitaux.	transférés dans des établissements hospitaliers.	libérés, grâciés, décédés ou établis dans des établissements hospitaliers.	épiléptiques non aliénés.	épiléptiques non aliénés.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens.					
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Travaux forcés	1				1		2			2												

TABEAU N° XIX. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1891. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1891.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail.				
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL.		
														3	4
Effilochage	60.941	197	»	197	116	»	116	13.521 98	»	13.521 98	»	22 19	»	»	22 19
Sacs en papier ...	23.152	75	»	75	89	»	89	14.033 79	»	14.033 79	»	60 61	»	»	60 61
Service général...	15.853	51	»	51	36	»	36	12.932 66	»	12.932 66	»	81 58	»	»	81 58
TOTAUX	99.946	323	»	323	241	»	241	40.488 43	»	40.488 43	»	40 51	»	»	40 51

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL GRATIFICATIONS COMPRISES			PRODUIT MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entrepreneurs,	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor		TOTAL
Disponible.	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'état.	
1	2	3	4	5	6
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
40.267 30	»	30.221 43	»	»	40.488 43
7	8	9	10	11	12
Disponible.	Réserve.	aux entrepreneurs.	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'état.	TOTAL
0,0774	»	0,2280	»	»	0,3054

TABLEAU N° XXI. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1891.

SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1890.			DÉPENSES DU PÉCULE DISPONIBLE										SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1891											
AVOIR AU PÉCULE		TOTAL NET des recettes.	REVENUS					DÉBITES					AVOIR AU PÉCULE		TOTAL NET des dépenses.									
disponible.	réserve.		produit du travail.	services en qualité de prévôts, monteurs, etc.	RECETTES étrangères au travail.	avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	virement du pécule réserve.	TOTAL	débiture : débet des détenus venant d'autres maisons ou réintégrés après extraction.	TOTAL	solde de compte des détenus transférés pour d'autres établissements.	solde de compte des détenus décédés.	solde de compte des détenus évadés.	disponible.		réserve.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
4.883 72	»	»	10.287 30	668 30	23.791 31	163 64	»	34.890 55	»	34.890 55	»	17.093 27	26 30	»	47.093 27	26 30	»	36.753 88	»	36.753 88	»	36.753 88	3.020 39	»

TABLEAU N° XXII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

DÉPENSES PERSONNELLES			MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION			ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT													
PERSONNELLES		TOTAL général des dépenses (colonnes 5 à 8.)	PERSONNELLES		TOTAL	L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS											
Autres aliments.	Pain.		Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.		Pain.	Autres aliments et boissons	Pain.	Autres aliments et boissons										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
300 14	12.066 40	6.045 95	879 90	19.292 09	192 94	70 32	»	10.555 32	»	0456	»	0066	»	4455	»	»	»	»	»

TABEAU N° XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.		JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES de maladie.		JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.		TOTAL
En commun.	A l'isolement.	Jours fertés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Jours fertés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.	de	A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.	de	TOTAL	
	1													2
99.946	»	»	»	»	12.158	12.728	3.557	»	3.916	43	209	»	132.557	

TABEAU N° XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1891, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS		Au chômage faute de travail.		Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.		AU REPOS				EN CELLULE		TOTAL	
En commun.	A l'isolement.	Au chômage faute de travail.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.	A l'infirmierie.	A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.	A la salle de discipline.	TOTAL			
	1										2	3	4
241	»	»	»	2	»	10	»	»	»	253			

N° des tableaux

- I. — Personnel des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, du dépôt de forçats et des établissements publics de jeunes détenus. — Renseignements divers.
- II. — Personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des chambres et dépôts de sûreté. — Renseignements divers.